



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 9 mai 2022**, à 19 h 00, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 183, rue Julien (lot 3 121 073 du cadastre du Québec) dans le secteur de Bourg-Louis.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que l'agrandissement projeté de la résidence, à même le garage existant, puisse être localisé à une distance de l'ordre de 3,97 mètres de la ligne latérale droite plutôt qu'à 4 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.3.1, de même qu'à la zone RR-22 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **9 mai 2022** à 19 h 00 à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 20 avril 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA